

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 AVRIL 2011 à 20H30**

Après signature de la feuille de présence, les procurations et les excusés sont annoncés.

PRESENTS

M GABAS / Mme ARSLANIAN / M AZANZA / M QUINTILLA / Mme GASC / M TOUYAROU /
Mme LABARTHE / Mme LABARRERE / Mme FOURTEAU-MONTPEZAT / M LABURTHE /
M DECHE / Mme LABAT M / Mme LEJEUNNE / Mme SEMPERE / M DESANGLES / M
COURREGES / M FALTRAUER / Mme GREGNANIN / Mme LABAT A / Mme MAGNOUAC /
M BENOIT / M BOUNET / M COMET / Mme ROLANDO

EXCUSES

M GUASCH / M LABERGERE / Mme OUAHABI AL HASSANI

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION

M GUASCH / M LABERGERE

Monsieur le Maire présente le compte-rendu/procès-verbal de la séance du 29 mars 2011

=> Monsieur COMET relève le terme "encore contestée" concernant l'embauche de la directrice de l'Office de Tourisme.

Monsieur le Maire répond qu'il fait référence à des "contestations" entendues en ville qui lui ont été faites hors Conseil Municipal.

=> Monsieur le Maire et Monsieur COMET échangent ensuite sur le sujet des maisons de santé, de la désertification médicale des zones rurales, de l'absence de numéros clausus en médecine, etc.

Le compte-rendu/procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2010
2. BUDGET PRIMITIF 2011
3. MODIFICATION STATUTS CCGA : ARTICLE 5 COMPETENCE EN MATIERE D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE
4. RECONSTRUCTION LOCAUX DE SERVICES ET TECHNIQUES ET DEUX LOGEMENTS DE LA GENDARMERIE D'ÉAUZE
5. AVENANT N°2 CONVENTION FOUILLES 2011
6. AVENANT MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE GENDARMERIE
7. OMPCA 3^{ème} TRANCHE
8. AVENANT MARCHE STPAG TOUR DE VILLE

* QUESTIONS DIVERSES

1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Monsieur QUINTILLA adjoint aux finances a présenté le compte administratif 2010.

Le résultat d'investissement s'élève à 2 166 043,41 (5 782 375,23 de recettes pour 3 616 331,82 de dépenses).

Le résultat de fonctionnement s'élève à 1 799 072,36 (6 788 020,90 de recettes pour 4 988 948,54 de dépenses).

Monsieur QUINTILLA propose l'affectation du résultat du compte administratif avec 1 195 167,31 pour couvrir les besoins en investissement et 603 905,05.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Le compte administratif de la commune ainsi que les comptes administratifs annexes (lotissements et restaurant de Pouy) sont adoptés à l'unanimité.

2 - BUDGET PRIMITIF 2011

Ont été soumis au vote du Conseil Municipal :

- le budget fonctionnement qui s'équilibre à 6 786 860
 - le budget investissement qui s'équilibre à 3 352 449
 - le détail des subventions et comptes 6281/6554/2042. Madame LABARRERE donne le détail des derniers dossiers présentés par les associations après la réunion de la 1^{ère} commission.
 - le compte administratif et le budget primitif du budget lotissement
 - le compte administratif et le budget primitif du budget restaurant de Pouy
tarifs communaux : comme chaque année, il s'agit d'examiner les différents tarifs des services ou locations de salles ou matériels proposés par la commune.
Pour tenir compte de la situation de crise actuelle, et pour certains des travaux du tour de ville, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs
 - camping
 - occupation domaine public (terrasses café et terrasses ordinaires)
 - location pelle, nacelle
 - placage camion outillage
 - placage marché
 - déchets
 - télécopie
 - photocopies
 - columbarium
 - dépositaire
 - concessions cimetièrre
 - taxe de séjour
 - piscine
 - matériel
- Pour les autres tarifs, il propose une augmentation de l'ordre de 2 % :
- location salles pour certaines
 - chapiteau
 - cantine scolaire

Vous avez eu copie de tous ces documents.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le document qui est en sa possession ne développe que la présentation par nature, la présentation fonctionnelle est à la disposition des conseillers au service comptabilité.

=> Monsieur QUINTILLA présente la fiche des taux d'imposition qui sont reconduits à l'identique des propositions notifiées par l'Etat.

Ces taux sont différents des taux 2010 du fait de la réforme territoriale et de l'affectation à la commune de bases d'imposition (taxe habitation ou taxe foncière) précédemment perçues par le Département ou la Région.

La commune, suivant l'engagement pris par l'équipe municipale en 2008, n'augmente pas les taux.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2011 ainsi que les budgets annexes à l'unanimité.

3 .MODIFICATION STATUTS CCGA : ARTICLE 5 COMPETENCE EN MATIERE D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Dans sa séance du 24 février, la communauté de communes du Grand Armagnac a délibéré sur la modification de l'article 5 des statuts pour y intégrer la compétence en matière d'immobilier d'entreprise et sur un toilettage général des statuts CCGA.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4. CONSTRUCTION LOCAUX DE SERVICES ET TECHNIQUES ET DEUX LOGEMENTS DE LA GENDARMERIE D'EAUZE

Le dossier de reconstruction des logements des gendarmes a été agréé par le Ministère en mars 2010. Il avait été présenté la première fois en septembre 2004 et à l'époque les locaux de services étaient adaptés au fonctionnement de la brigade.

Depuis ÉAUZE est devenue chef lieu de communauté de brigades et les contraintes et normes des locaux de services ont largement évolué.

De ce fait, la construction de nouveaux locaux de services et techniques doit être envisagée. Il s'avère donc nécessaire de solliciter le Ministère afin que ce projet soit agréé et bénéficie de subvention du Ministère de l'Intérieur.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

5. AVENANT N°2 CONVENTION FOUILLES 2011

La Domus de la villa gallo-romaine d'Elusa fait l'objet d'une fouille programmée depuis 2001. En 2009, une troisième convention triennale (2009-2011) a été signée avec l'Etat, le Département et la Région.

Un avenant financier doit être soumis aux trois co-financeurs pour la campagne 2011.

Fin 2010, le Conseil Régional nous a informé d'une décision de recentrage de ses aides, et malgré l'engagement pris dans la convention triennale initiale, d'une baisse de sa participation. La convention étant tripartite, cela amène chaque partenaire à baisser sa part.

Pour permettre une réduction du budget, il a été envisagé une embauche directe des scientifiques en lieu et place d'un conventionnement avec l'INRAP, ce qui ramènerait le budget de 90 000 € à 76 600 € (le conseil a émis un avis favorable à l'embauche de M Pisani en direct dans sa séance du 15/02/2011).

Vous avez eu copie du projet d'avenant à intervenir pour un montant total de 76 600 € soit 19 150 € pour chaque partenaire.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté.

Le Conseil Municipal autorise son Président à signer l'avenant présenté, à l'unanimité.

6. AVENANT MARCHÉ MAÎTRISE D'ŒUVRE GENDARMERIE

Suite au décès de Monsieur YUBERO cotraitant du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction des 7 logements de la gendarmerie, il s'avère nécessaire de signer un avenant avec Monsieur POUBLAN pour qu'il reprenne la totalité des missions restant à traiter.

Vous avez eu copie du projet d'avenant.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

7. OMPCA 3^{ème} TRANCHE

Dans sa séance du 19 février 2008, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable de principe pour une troisième année d'OMPCA.

Les travaux d'aménagement des espaces publics portant sur les deux premières tranches n'ayant été terminés que fin 2010, la demande pour la 3^{ème} tranche ne pouvait être déposée avant.

Le coût pour la commune s'élèverait à 19 170 € soit 20,30% du coût de la partie fonctionnement (outils de communication, animation, promotion du pôle commercial, appui technique, manager de ville, et audits technico-commerciaux).

Par contre, cette troisième tranche permet de solliciter une aide aux investissements structurants (boulevard St-Blancat, boulevard d'Artagnan) de l'ordre de 20% sur 1,5 M€, soit environ 300 000 €.

Vous avez eu copie du projet de dossier de candidature et la proposition budgétaire.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette troisième tranche.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

8. AVENANT MARCHÉ STPAG TOUR DE VILLE

La STPAG a proposé une adaptation technique pour la réalisation de la structure de la chaussée de la voirie départementale qui permet de réaliser une économie globale sur ce poste.

Cette adaptation structurelle, qui a les mêmes qualités de rendu que la procédure initiale, a été validée par le Conseil Général.

Afin de pouvoir être prise en compte, il est nécessaire d'ajouter un nouveau prix au bordereau des prix unitaires du marché avec STPAG, soit l'ajout de l'article n°49.1 GB classe 4 au prix de 68,50€/tonne. C'est ce nouvel article qui motive ce nouvel avenant dont vous trouverez ci-joint copie.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- **QUESTIONS DIVERSES**

a) Monsieur le Maire informe de l'inauguration de Fleurs en Armagnac le samedi 7 mai à 11H place du 19 mars.

b) Monsieur COURREGES donne lecture de la sa réponse à l'intervention de Monsieur COMET concernant le poste de conseiller municipal délégué à la culture et à l'animation du 15/02/2011.

=> Monsieur COMET répond qu'il n'est pas l'instigateur des propos calomnieux, qu'il considère que le travail du groupe d'opposition est constructif. Il intervient avec "humour" sans intention de blesser.

c) Monsieur COMET :

Monsieur le Maire.

Dimanche 24 avril 2011 lors de commémoration officielle de la journée des déportés vous avez accepté qu'un Rabbin prie en public devant la plaque en souvenir des juifs arrêtés à Eauze et déportés.

Cette autorisation ne me paraît pas conforme au principe républicain de laïcité.

Lors d'une cérémonie républicaine aucune intervention religieuse n'a sa place.

La croyance religieuse relève de l'intimité des individus, elle appartient à la sphère privé, elle se partage et s'exprime dans des lieux de culte.

Nous ignorons le niveau de croyance et de pratique religieuse des juifs arrêtés à Eauze par le Maire et les gendarmes aux ordres de Vichy.

Christian Comet

=> Monsieur le Maire répond en rappelant la définition de la laïcité qui est le respect de chacun dans ses croyances philosophiques, politiques et religieuses.

Il a en effet autorisé le rabbin à intervenir après la cérémonie officielle au monument aux morts, en lui permettant de dire trois prières (l'une en araméen, l'autre en hébreu et la troisième en français)

qui étaient destinées à la République Française. La stèle commémorative relatant la déportation d'enfants juifs cachés dans des familles élusates a été posée il y a deux ans à l'initiative de l'amicale laïque, fortement soutenue et encouragée par la municipalité d'Eauze. Cette plaque a ému la communauté juive présente à ÉAUZE lors de vacances à Guinlet et elle a souhaité en accord avec Monsieur le Maire évoquer le souvenir de ces enfants déportés.

A quel moment la laïcité a-t-elle été mise en danger par ce geste du maire qui a fait montre de tolérance et de compréhension.

Monsieur le Maire, qui est le premier garant de la laïcité dans sa ville, assume sa décision et considère qu'à aucun moment il n'a fait injure à l'esprit laïque de la République, bien au contraire.

d) Monsieur COMET demande des précisions quant à l'aménagement du monument aux morts.

=> Monsieur le Maire répond que ce n'est pas terminé : une réflexion est menée par Madame Maryse LABAT avec Monsieur DELPEYROUX des Créateurs du Végétal.

e) Monsieur COMET souhaite des informations concernant le site Internet

=> Monsieur TOUYAROU répond que le site "Mairie" sera prêt en septembre 2011

f) Monsieur COMET demande à quand le prochain bulletin municipal.

=> Monsieur le Maire répond qu'il envisage un bulletin de mi-mandat à la mi-septembre 2011.

g) Madame LABARTHE informe du concours "archéotrophées" organisé par la ville en collaboration avec les archéologues, la conservation départementale et les amis du musée.

La remise des prix se déroulera le 12 mai à 18H30 salle d'honneur de la mairie. Le Conseil Municipal est invité à participer à cette cérémonie.

Pour information : 14 mai Nuit des Musée avec ouverture jusqu'à 20H30. Programme de la journée

- 15H30 – 17H : intervention pour famille/enfants Mme Zabé potier
- 17H30 – 19H : Intervention adultes "
- 20H30 : conférence Philippe GARDES

La séance est levée à 23H30.